Quarantième année. — N° 167. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 21 Juillet 1881.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel., 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 10 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement se continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Juillet 1881.

Chronique générale.

On lit dans le *National* :

« La date des élections n'est pas définitivement arrêtée ; mais le gouvernement a l'intention de rapprocher la date primitivement fixée au 18 septembre.

» Il est question du 28 août, dans le cas où la séparation aurait lieu à la fin du mois. »

***

Il résulte d'un rapport lu ces jours-ci au conseil général d'Oran, que les généraux commandants auraient prévenu le gouvernement des projets de Bou-Amena. Le fort qui devait être construit sur la frontière du Tell ne l'aurait pas été par ordre du général Farre, qui se serait aussi opposé à la démonstration armée que réclamaient les autorités militaires, pour calmer l'effervescence des Arabes surexcités par les prédications de l'agitateur Bou-Amena. Les accusations formulées par le conseil général sont de la plus haute gravité.

***

On annonce, comme devant paraître d'ici peu de jours dans un grand journal de Paris, une lettre adressée par M. Andrieux à M. Constans, et dans laquelle seraient révélés des détails piquants sur les rapports du préfet de police avec le ministre de l'intérieur.

***

LES MOQUERIES DE L'ALLEMAGNE.

Ne vous inquiétez pas de la question algérienne, tunisienne, tripolitaine ou marocaine, disent les journaux de M. de Bismark ; dans six mois ou dans un an, au plus tard, la France en viendra à bout ; ce n'est qu'une question d'argent et de soldats.

Ce langage est une cruelle moquerie à l'adresse du naïf gouvernement de la République.

L'Allemagne, tout en nous prodiguant des paroles de paix, a réussi à nous lancer dans une guerre longue et fatigante qui a déjà eu ce résultat de montrer combien notre système de mobilisation est défectueux, combien notre administration militaire est mauvaise.

Et comme nous sommes un pays d'entêtement et de routine, il est peu probable que cette expérience nous serve ; le général Farre n'en changera pas une ligne ni un chiffre.

Cela, c'est le détail, et il n'est pas consolant, tant s'en faut.

Mais le principal est de voir à quel point le vénérable mais incapable M. Barthélemy Saint-Hilaire a laissé rouler la République par le diplomate berlinois.

En vérité, le prudhomme que M. Gambetta a mis aux affaires étrangères s'est conduit comme une bien triste dupe et en outre comme un Français pas fier.

Nous avons l'Allemagne avec nous, c'est-à-dire que M. de Bismark voit l'expédition d'un bon œil, disait ce pauvre vieux ; donc nous pouvons marcher.

Et M. de Bismark, lequel connaissait mieux que M. Barthélemy Saint-Hilaire les causes et les aboutissants de l'insurrection africaine, a applaudi à notre départ pour la Tunisie...

Il voyait bien que nous allions entamer une de ces choses dont les conséquences sont incalculables et qui ne finissent jamais.

En un mot, par son attitude, le grand chancelier du roi Guillaume nous a poussés dans une aventure avec d'autant plus de plaisir qu'il connaissait la suffisance et l'incapacité de nos gouvernants.

Aujourd'hui ses journaux commencent à se moquer de nous.

Grâce au vieux républicain inepte qui nous a conduits là, nous avons bien mérité ces pesantes mais cruelles moqueries.

***

L'EXPULSION DE DON CARLOS.

Les raisons données par le *Temps*, pour légitimer l'expulsion du duc de Madrid, ne sont acceptées par personne. Elles sont ailleurs, dit l'*Union*.

Depuis l'insurrection algérienne, les rapports entre l'Espagne et la France sont assez tendus. Notre gouvernement, qui marchande peu avec une lâcheté de plus ou de moins, a imaginé d'expulser M. le duc de Madrid, dans l'espoir faux et vil de complaire au gouvernement espagnol et d'opérer ainsi un rapprochement.

Il y a quelques semaines, M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, écrivant au directeur de la *Deutsch Revue*, dans un langage absolument méprisable, se mettait bassement aux pieds de M. de Bismark. Aujourd'hui le gouvernement voudrait se mettre aux genoux du ministère espagnol pour mendier quelque rabais sur les réclamations qui lui sont faites.

M. Louis Teste se demande s'il n'y a pas quelque connexité entre l'arrêté notifié par M. Camescasse et la démission de M. Andrieux, et il continue :

« Mais s'il n'y a dans cette affaire que ce que le *Temps* dit qu'il y a, c'est-à-dire le fait d'avoir assisté à la messe de Saint-Germain-des-Prés, la loi de 1849 se trouve-t-elle respectée dans son esprit ? Un pouvoir discrétionnaire n'est pas un pouvoir qui doive s'exercer sans discrétion. Il ne suffit pas que le ministre de l'intérieur y voie pour M. Camescasse l'occasion de donner un gage de bienvenue au radicalisme. Pour que l'on puisse justifier l'emploi de cette disposition rigoureuse, il faut encore que la sécurité de l'Etat ait réellement été mise en un péril quelconque par celui qui en est l'objet.

» Autrement, les relations internationales deviendraient impossibles : nul n'oserait s'établir où il n'est pas citoyen, s'il avait à redouter les caprices de l'autorité sous la protection de laquelle il s'est mis. C'est une muraille de la Chine qu'on devrait alors élever autour de chaque pays. La destruction de la civilisation européenne ! Or, don Carlos est neveu de M. le comte de Chambord, chef de la maison de Bourbon. Chaque année, à pareille époque, il assiste à l'une des messes que l'on célèbre à Paris en son honneur. Qu'y a-t-il là qui ne soit légitime et correct ? Qu'a-t-il fait cette année qu'il n'ait fait précédemment ?

» Est-ce que la République se vengerait sur sa personne des mécontentements qu'elle fait ? En quoi don Carlos en est-il responsable ? Il n'a aucune action sur ce pays-ci, aux affaires duquel il reste d'ailleurs étranger. Quel groupe politique prend le mot d'ordre auprès de lui ? Qu'il soit en France ou en Autriche, il n'en sera ni plus ni moins. Ce qui crée des ennemis au régime actuel, ce sont ses fautes. A force de compromettre les intérêts et les libertés, on finit par produire une irritation universelle. Alors on voit ce singulier spectacle d'un parti qui renaît et qui grandit. Ces messes, ces banquets, ces discours, ces toasts, ces vivats, ces manifestations, qui ont eu lieu partout le jour de la Saint-Henri, ne font sourire que les imprévoyants.

» Et il paraît bien que le gouvernement en a été piqué au vif, puisqu'il semble avoir voulu prendre une revanche. Ah ! il n'a pas eu là un trait de génie ! Les monarchies ne manqueront pas de se rappeler quelles difficultés il a faites pour expulser M. Hartmann. Le contraste est plein d'enseignement.

» Don Carlos parti, se flatte-t-il que ce qu'il travaille, comme s'il était salarié pour cela, à rendre nécessaire, mettra plus de temps à devenir populaire ? Ce n'est qu'une violence de plus qui jette un élément de plus dans la discorde. N'était-il pas urgent d'inquiéter une catégorie de plus de personnes ?

» Quel profit la République tirera-t-elle donc de cette expulsion ? Pas même la satisfaction d'Alphonse XII. Comme indemnité à ses sujets, massacrés dans la province d'Oran, il trouvera la chose insuffisante. Et don Carlos ne lui donne pour le moment au-

---

58

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(*Suite.*)

CHAPITRE XXVIII

LES JOIES DU FOYER

Les jours passèrent et Constance resta ; Marie trouva moyen de persuader à l'orpheline qu'on avait besoin d'une personne dévouée pour s'occuper des enfants, veiller à leur éducation, et qu'en profitant de l'hospitalité qu'on lui offrait, elle rendait autant de services qu'elle en recevait.

On me fit intervenir pour calmer les scrupules de sa délicatesse ; et, pour la persuader, j'invoquai le mandat que m'avait confié celui qui n'était plus ; j'obéissais, sans bien m'en rendre compte, à mes propres désirs, tout en secondant le plan que mes amis avaient formé.

C'est un bienfait de Dieu qui nous rend impuissants à ressentir longtemps une violente douleur ; peu à peu le désespoir de Constance se changea en une douce mélancolie qui fit place elle-même à une disposition d'esprit dont quelques nuages de tristesse venaient à peine troubler la sérénité.

J'allais souvent chez mon ami ; depuis que Constance était installée dans sa maison où elle était traitée avec tous les égards qui témoignaient de l'estime et de l'affection dont elle était l'objet, mes visites étaient devenues plus assidues ; j'alléguais à mes propres yeux le mandat que j'avais reçu au lit de mort de son père, mais je manquais de franchise avec moi-même, je ne me disais pas que je trouvais un attrait chaque jour croissant à sa conversation et que je me plaisais à découvrir en elle quelque qualité qui avait échappé à mon observation.

Je cherchais aussi à me dissimuler la satisfaction que j'éprouvais à remarquer que ses regards s'animaient quand elle me voyait paraître et semblaient me prier de rester encore quand je me disposais à prendre congé.

Marie, qui lisait dans mon cœur beaucoup mieux que moi-même, souriait à la dérobée, et parfois me laissait entendre que j'avais tort de repousser le bonheur qui s'offrait à moi, mais j'avais déclaré que je m'étais interdit toute pensée de mariage et je mettais une sorte d'orgueil à ne pas me donner un démenti.

Je compris que cette résolution cadrait mal avec l'intimité que j'avais acceptée avec Constance et que la loyauté ne me permettait pas d'encourager des idées qui ne devaient pas se réaliser ; je m'imposai donc plus de prudence et plus de réserve.

Constance parut souffrir de ce changement dans lequel je résolus cependant de persister.

Sur ces entrefaites elle tomba malade ; j'essayai de dissimuler mon tourment, sans pouvoir y réussir ; j'affectais en vain de prendre un ton léger et indifférent ; quand je demandais de ses nouvelles, ma voix et mes yeux me trahissaient.

Un jour, le médecin parut plus alarmé ; je fus alors comme une âme en peine ; je ne pouvais ni me distraire ni travailler ; mon humeur était d'une irritabilité insensée ; j'évitais tout entretien qui aurait pu me détourner de mes propres pensées.

Bientôt on put reconnaître que tout danger était passé et que la convalescence serait courte.

Ma joie se traduisit avec un élan, une spontanéité qui auraient éclairé les moins perspicaces, et Marie n'était pas de ceux-là.

— Jean, me dit-elle, avouez donc que vous aimez Constance de toute la force de votre âme.

J'étais pris au dépourvu et ne trouvai rien à répondre ; je détournai la conversation et quittai bientôt cette amie dont le regard observateur me gênait.

Il se passa quelque temps sans qu'elle revînt sur ce sujet ; seulement elle me parla à plusieurs reprises de l'avenir de Constance qui ne pourrait rester chez elle et m'adressait à cet égard des questions auxquelles j'étais embarrassé pour répondre.

Elle me parlait avec une affectation d'insouciance du mariage de Constance comme d'une éventualité à laquelle il fallait se préparer ; je restais impassible en apparence, mais cette idée ne manquait jamais d'éveiller en moi une impression pénible.

— Jean, me dit-elle brusquement un jour, il faut que vous donniez votre avis sur une grave affaire. Il s'agit du mariage de Constance. Elle a vingt ans, vous ne vous en doutiez peut-être pas. Vous êtes son tuteur et elle sait trop la déférence qu'elle vous doit pour ne pas avoir besoin de votre assentiment.

Je pâlis, car si j'avais cru devoir me priver du bonheur d'avoir une compagne selon mon cœur, tout mon être se révoltait à la pensée que celle dont j'aurais fait choix entre toutes pût appartenir à un autre.

— Constance n'est-elle pas libre ? répondis-je brusquement.

— Et si cette liberté que vous lui reconnaissez elle n'en veut pas user ? si elle tient à garder le rôle de déférence que son père lui a imposé ?

— Encore faudrait-il que je connaissse le nom de celui qu'elle a choisi.

— C'est de sa bouche que vous l'apprendrez. Venez, nous allons lui parler.

Une sueur froide me perlait sur le visage ; je me demandais quel était l'homme qui se permettait de

cun souci. Il y avait dernièrement à Biarritz un congrès des chefs du parti républicain espagnol qui le menace bien davantage. La République a déjà été au pouvoir dans ses Etats, tandis que le carlisme n'y a fait qu'une guerre aux trois quarts dirigée pour l'indépendance des provinces vasco-navarraises. Mais la République se garderait bien de toucher aux républicains qui s'agitent contre lui : elle réserve toutes ses rigueurs de bon voisinage contre celui qui n'a plus la moindre chance de le supplanter. De sorte que l'on se demande, en outre, pour qui M. Constans a fait exécuter ce coup-là par M. Camescasse?

» Quelle puissance se plaignait de la présence de don Carlos à Paris? Car les considérants formulés dans l'instrument, d'après le *Temps*, relèvent un fait tellement insignifiant que nous nous refusons à croire qu'il n'y ait pas autre chose. Dans ce cas, cette autre chose est-elle de l'ordre intérieur ou de l'ordre extérieur? On n'expulse pas un prince parce qu'il a entendu la messe le jour de la fête de son oncle! La loi de 1849 ne comporte pas une jurisprudence aussi ridiculement fantaisiste et aussi platement arbitraire....

» Nous n'avons point l'honneur de connaître personnellement le prince, que la République traite plus rudement que M. Hartmann, assassin présumé d'Alexandre II, pour avoir entendu une messe pour son oncle ; mais dans la maison de Bourbon les princes ont de l'esprit.

» Don Carlos doit rire de cette aventure bouffonne. De par la République, il lui est défendu d'être un neveu respectueux! Que voulez-vous qu'il fasse d'autre devant cette prétention libérale?

» C'est à la coterie qui malmène les affaires qu'est du cet effet de théâtre, pas même digne de Bobino! »

Il paraît certain, dit le *Télégraphe*, que le gouvernement espagnol n'est pas demeuré étranger à l'expulsion de don Carlos.

Don Carlos est parti pour l'Angleterre dans la soirée de lundi, à 7 h. 45, par le trainmenant à Calais. Des Espagnols et des Français dévoués à la maison de Bourbon avaient pu se réunir en assez grand nombre devant le wagon-salon qu'occupait M. le duc de Madrid.

La police eut un instant la pensée d'écarter les groupes ; mais l'attitude digne et calme de l'assistance fit reculer le zèle des aides du commissaire Clément.

Au premier rang se tenait Mme la duchesse de Madrid, entourée de ses enfants ; derrière l'auguste famille, les serviteurs dévoués et les amis fidèles demeuraient, tête nues, dans un respectueux silence.

Debout, à la portière de son wagon, M. le duc de Madrid, contenant avec effort l'émotion qui se trahissait sur sa mâle physionomie, sans détourner les yeux des visages attendris et charmants auquel sa tendresse de père envoyait une suprême caresse, remerciait ses amis par un serrement de main.

Le signal du départ est donné ; les mains se lèvent pour envoyer un dernier salut ; un mot s'échappe de toutes les lèvres : Au revoir! Et nous entendons le cri de : Vive le roi! qui ne provoque ni surprise, ni trouble, comme si les agents de la République n'avaient pu méconnaître dans celui qu'ils venaient d'expulser la majesté d'un roi.

En quittant la France, M. le duc de Madrid a voulu adresser à ses amis une parole d'adieu qui fût, en même temps, un témoignage de ses sentiments envers notre pays glorifié par la race des rois, ses aïeux, et une protestation contre le gouvernement d'une République qui perd de plus en plus tout droit à la considération.

A mes Amis.

« Un ministre, croyant qu'un Bourbon, un descendant de Henri IV et de Louis XIV, peut être en France un étranger, me retire l'hospitalité française. Le motif de cette mesure ne serait autre que ma présence à une cérémonie religieuse, à la messe célébrée pour mon oncle, le jour de la Saint-Henri.

» Je proteste contre cet acte de pur arbitraire.

» A l'heure même où je subis cette violence, des Espagnols qui étaient venus, confiants dans la protection de la France, féconder par le travail le sol de l'Algérie, souffrent, sans être défendus, d'intolérables traitements. — L'Espagne pleure ses fils massacrés, ses filles déshonorées et emmenées au désert.

» La vraie France n'est pas responsable des actes de son gouvernement ; elle est le berceau de ma famille, et je l'aime ardemment.

» Je me souviens de tous les dévouements qui ont adouci pour moi les amertumes de l'exil.

» Au moment de quitter le sol français, j'adresse à mes amis mes remerciements et mes adieux.

» Paris, 18 juillet 1881.

» CARLOS. »

EN AFRIQUE.

Tunis, 18 juillet.

Une ferme, appartenant au Bey, située à une demi-heure de Manouba, a été entièrement pillée par des Arabes.

On assure que la population européenne de Monastiel est obligée de quitter la ville, par suite de menaces proférées contre elle.

Un engagement a eu lieu dimanche matin dans les environs de Sfax.

Du camp, on entendait la fusillade pendant la nuit d'hier.

300 Sfaxiens et 200 cavaliers arabes auraient été tués. Parmi eux se trouverait le chef de l'insurrection.

Des Arabes venant de Kairouan racontent qu'une grande agitation règne dans cette ville et qu'elle est provoquée par les Zélas, qui désirent un soulèvement général.

Une nouvelle razzia a été faite par des Arabes à environ 35 kilomètres de Tunis, sur la route de Sousse, dans une propriété appartenant au général Ben-Turkia.

Les maraudeurs ont enlevé 1,200 moutons et 150 bœufs.

La désertion se met dans les rangs de l'armée tunisienne : plusieurs centaines de soldats auraient déserté ces jours derniers.

Un train spécial amènera ce soir de Béja un régiment de cavalerie qui sera employé à garder l'aqueduc servant à l'alimentation de Tunis et que ces malfaiteurs ont déjà tenté de couper.

Mustapha-ben-Ismail est attendu ce soir.

Etranger.

ITALIE. — La Révolution ne respecte rien; elle pose sa main sanglante sur tout ce qui nous est le plus sacré ; il ne lui suffit pas d'insulter les vivants, elle outrage jusqu'aux dépouilles des morts et s'attaque surtout aux plus vénérées et aux plus saintes.

Il y a quelques jours, à la tribune française, un député attaquait avec la dernière violence la mémoire du grand pape Pie IX, et la presse radicale répétait après lui que la dernière encyclopédie du pape Léon XIII n'était autre chose que le commentaire du *Syllabus* de son prédécesseur. Ces attaques viennent de trouver un écho à Rome.

A Rome, la ville des papes, où une royauté d'emprunt s'est installée, on a vu une troupe de sectaires jeter le trouble dans le cortége funèbre qui suivait les restes mortels de Pie IX, que l'on transportait de la basilique Saint-Pierre à celle de Saint-Laurent hors les murs.

Le gouvernement avait été instruit de cette translation et l'on devait compter sur sa protection pour l'exécution des dernières volontés de ce grand pontife. — Des mesures incomplètes, qui accusent son impéritie ou sa mauvaise volonté, n'ont pu empêcher d'exécrables scènes de désordres.

Le pieux cortége a été arrêté sur son parcours : des cris révolutionnaires, des menaces, des violences inouies ont jeté le trouble au milieu d'une cérémonie funèbre, entourée des respectueux et paisibles hommages de la population romaine.

L'*Osservatore romano* publie à cette occasion un communiqué du Vatican, portant que les désordres de la nuit du 13 juillet ont profondément troublé le cœur du Pape.

Les attaques contre les restes mortels de Pie IX, dit le journal romain, constituent non-seulement un outrage à la mémoire d'un Pontife vénéré, mais une injure très-grave pour l'autorité pontificale. Ces désordres commis à Rome sous les yeux du pouvoir public, pendant deux heures, démontrent encore une fois, et très-évidemment, qu'il n'y a pour *le Souverain Pontife*, au siége même de son autorité, ni LIBERTÉ, ni RESPECT, ni SÉCURITÉ.

Le Pape fera entourer d'une grille le tombeau de Pie IX, pour le défendre contre les outrages des scélérats qui ne respectent pas même les défunts.

Le lendemain, une note diplomatique du Vatican a été envoyée aux gouvernements étrangers sur les scènes du 13 juillet.

L'*Aurora*, de son côté, annonce que le comte Pecci, neveu du Pape, entouré d'une bande de patriotes qui hurlaient : *C'est le neveu du Pape, tuez-le, tuez-le*, s'est vu contraint de descendre de voiture. Ces faits qui empruntent aux circonstances actuelles une gravité extraordinaire attireront sûrement l'attention de l'Europe.

La diplomatie française osera-t-elle présenter des observations? Il semblerait digne à tous égards qu'elle le fît, la loi des garanties existe, personne ne l'a déchirée et notre gouvernement plus qu'un autre doit comprendre que ce serait trahison ou complicité que de se taire devant de semblables attaques. Nous verrons bientôt si l'Europe catholique en est rendue à ce point d'abaissement de n'oser, devant les sectaires, prendre sinon la défense, du moins la protection du pouvoir en qui réside l'ordre moral et social par excellence.

La France a assez de raisons de se plaindre de l'Italie. Son ingratitude, sa jalousie, les attaques de ses journaux, ses sourdes menées à l'égard de Tunis, les insultes et les voies de fait dont nos nationaux ont été l'objet dans plusieurs villes seraient de suffisants motifs de nous montrer mécontents ; mais les loges italiennes sont d'accord avec les loges françaises pour faire la guerre au catholicisme.

AUTRICHE. — On ne sait rien à Vienne de la nouvelle donnée par le *Standard*, que le gouvernement anglais aurait sondé les grandes puissances sur leur attitude éventuelle dans le cas où la France occuperait Tripoli. Cette nouvelle est inexacte, au moins en ce qui concerne l'Autriche.

ÉTATS-UNIS. — Les nouvelles de l'état de santé du président Garfield continuent à être très-satisfaisantes. Tout danger de complications sérieuses est désormais disparu.

— Un train du chemin de fer de Kansas-City, venant de Chicago, a été arrêté, dans la nuit de vendredi, par 13 individus qui ont tué le conducteur du train et un passager qui leur opposait de la résistance.

Les assaillants, après avoir chassé les employés des postes, ont pris 15,000 dollars et se sont enfuis sur des chevaux tenus prêts à l'avance.

— On télégraphie de Cincinnati que, pendant la semaine dernière, 414 personnes sont mortes par suite de la chaleur. Les décès pour autres causes ne sont que de 153.

Lundi, le temps était devenu plus frais.

— L'ouragan qui dévasta New-York, dans la soirée de vendredi, produisit des effets si terribles que toute la population fut démoralisée. C'est ce qui explique que la nouvelle du désastre ne soit parvenue à New-York que dimanche matin.

Plus de cent constructions sont entièrement détruites. On comptait dès le premier jour 14 personnes tuées et 25 blessées ; mais ces chiffres augmentaient d'heure en heure, à mesure que les nouvelles arrivaient de points éloignés visités par l'ouragan.

On raconte que deux tempêtes distinctes, venant en sens inverse, se sont heurtées au-dessus de New-Ulm, qui s'est trouvée ainsi au centre d'un véritable cyclone.

L'œuvre de dévastation n'a pas duré plus d'un quart d'heure.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 juillet.

Il semble qu'il se produise aujourd'hui un mouvement de reprise. On est très ferme sur le 5 0/0 à 119.40 et 119.35. L'amortissable ancien se relève à 87, le nouveau fait 85.70. On est à 90.45 sur l'Italien et à 15.82 1/2 sur le Turc.

La Banque de Paris fait 1,252.50. Le Crédit foncier est fort bien tenu à 1,720. Le mouvement ascensionnel se caractérise ; il est déterminé par les achats du comptant. Les demandes d'obligations sont nombreuses. On remarque un marché très-suivi sur les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie.

Les capitalistes prennent part à l'émission des obligations du Crédit maritime de France, c'est le jeudi 21 et le vendredi 22 courant qu'a lieu la souscription publique. Ce placement est recherché.

Le Crédit de France est en vive demande fort au-dessus du cours de 700. Les actions nouvelles sont désormais établies aux cours des actions anciennes. Les transactions sont fort animées. Il ne faut pas perdre de vue que ce placement, aux cours actuels, ressort à 10 0/0. Les efforts tentés pour augmenter le capital de la Banque parisienne détermineront de nombreuses réalisations sur les actions anciennes. Cette maison ne peut faire aucun usage de ce capital pour ses opérations courantes ; on craint donc que ces fonds soient employés à la recherche de profits aléatoires. C'est une valeur à éviler.

La Banque nationale est à 745 ; cette Société obtient un grand succès dans l'émission des obligations de 100 fr. rapportant 5.60 du Crédit foncier maritime de France.

Le Crédit général français est fort bien tenu aux environs de 800. Les tendances sont excellentes. Cette Société met en vente, jusqu'au 30 juillet courant, des actions de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon. Ces actions sont émises à 510 fr., c'est-à-dire presque au pair. C'est un placement fructueux.

La Banque de Prêts à l'industrie donne lieu à des négociations fort animées aux environs de 610.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de décider que les dates des manœuvres de cavalerie, fixées par la lettre collective du 15 juin dernier, seraient modifiées de la manière suivante :

Les manœuvres du camp de Châlons auront lieu du 10 au 20 août ; celles du camp d'Avor, du 22 août au 1er septembre ; celles de l'Est, du 3 au 13 septembre.

Le ministre de la guerre vient de supprimer la solde spéciale d'état-major, qui avait été maintenue aux officiers de l'ancien corps passés dans l'infanterie et la cavalerie, et qui n'ont pas été promus.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution solennelle des prix de l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu, cette année, le mercredi 3 août, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de Mgr l'Evêque d'Angers.

Le lendemain jeudi 4 août, à une heure, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis, aura lieu la distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Frères.

Dimanche, aux courses de vélocipèdes qui ont eu lieu à Tours, le 2e prix de la course d'adresse a été gagné, *ex æquo*, par M. Valentin Hommey, de Paris, et M. Hubert, de Saumur.

Les Verchers. — Dans la nuit du 14 au 15 courant, au village d'Argentré, commune des Verchers, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment composé de granges, écurie, boulangerie, cellier, pressoir et greniers, et appartenant à M. Maitreau, cultivateur. C'est vers une heure du matin que l'alarme a été donnée ; malgré les prompts secours apportés par tous les habitants des environs, tout a été la proie des flammes. Les maisons voisines ont pu être préservées.

Le chiffre de la perte s'élève à la somme approximative de 3,600 francs : il n'y a assurance que pour 2,500 fr.

On ignore la cause de cet incendie.

Montsoreau. — Jeudi dernier, 14 juillet, une journalière de cette commune, la veuve Charretier, née Marie Prouteau, avait disparu de son domicile. Inquiets, des voisins, qui l'avaient entendue manifester à diverses reprises l'intention de se donner la mort, se mirent à sa recherche et ne tardèrent pas à la retirer d'un puits attenant à son habitation.

Cette femme avait eu la précaution de déposer sur la margelle ses sabots et son tablier.

On dit que, depuis quelque temps, la

---

solliciter sa main. Sans le connaître, je le haïssais déjà.

Et elle!..... Je ne me reconnaissais pas le droit de diriger sa conduite, et cependant j'étais bien près de formuler contre elle une terrible accusation.

Marie ne me laissa pas le temps de discuter et m'entraîna au salon. Constance y était assise près de la fenêtre, et semblait absorbée dans un travail de couture. Quand elle nous vit entrer, une vive rougeur empourpra son visage. Je me dis qu'elle avait sans doute conscience d'avoir mérité mon mécontentement, et je fus tenté de lui dire :

— Ah! Constance, Constance, est-ce donc là ce que je devais attendre de vous?

Je réprouvai ce mouvement et lui dis avec autant de sang-froid que je pus, mais sans parvenir à empêcher ma voix de trahir ma tristesse :

— Constance, madame d'Alboval m'a dit que vous aimiez quelqu'un et que vous vouliez avoir mon consentement ; vous savez bien qu'il est assuré d'avance à toute décision qu'il vous aura plu de prendre.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

La semaine prochaine, nous commencerons la publication, en feuilleton, de **MAITRE LE TIANEC**, par Mlle Marthe LACHÈSE.

Les scènes de ce remarquable ouvrage se passent à Angers.

veuve Charretier donnait des signes d'aliénation mentale.

Cholet.

Les courses de Cholet auront lieu le dimanche 31 juillet, sur l'hippodrome de la Papinière. Comme les années précédentes, le programme comprend cinq épreuves, une au trot, une au galop, et trois courses d'obstacles.

Beaupreau.

On écrit de cette localité à l'*Etoile* :

« *Triste couronnement de l'orgie de Beaupreau, le 14 juillet* 1881. — Une pauvre femme, ivrogne de profession, connue de tout le pays, Joséphine Lanneau, a passé la nuit au milieu de cette populace avinée qui chantait sous les fenêtres de M. le juge de paix. On a fait boire cette malheureuse femme, on l'a fait crier, et le lendemain on l'a trouvée morte dans un fossé.

» Quelle responsabilité pour ceux qui l'ont fait boire, et qui auraient dû l'en empêcher? N'est-ce pas le cas de demander une enquête, et une enquête sévère? »

Loudun.

Le jour de la fête dite nationale, un incendie causé par le feu d'artifice s'est déclaré à Loudun dans un hangar appartenant à M. Pierre Morin.

L'incendie aurait été des plus considérables sans les prompts secours organisés par la gendarmerie.

Les pertes s'élèvent à environ 1,800 fr., couvertes par une assurance à la *Mutuelle* de Poitiers.

Le même jour et par la même cause, un autre incendie se déclarait dans un tas de paille, au préjudice des époux Giraud, propriétaires.

La perte s'élève à environ 450 fr. et est couverte par une assurance à la *Compagnie générale*.

Poitiers.

Un accident des plus graves a jeté l'émoi lundi, vers midi, dans le quartier de Sainte-Radegonde.

En sortant de l'église, une mariée avait allumé un feu de joie qui avait été dressé en son honneur devant l'église, lorsque tout à coup le feu prit à son voile de tulle, et en un instant la mariée fut enveloppée par les flammes. On se figure aisément l'effroi des assistants. Tous se précipitèrent au secours de la mariée qui reçut d'assez fortes brûlures, aux bras notamment.

Le marié, en voulant éteindre le feu, s'est brûlé la moustache.

Après quelques instants de la plus vive émotion, la noce a pu se remettre en marche ; mais voilà des mariés qui se souviendront de leur entrée en ménage.

(*Journal de la Vienne.*)

Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, à Poitiers, deux ouvriers étaient occupés au déchargement du matériel de l'entreprise des boues et immondices.

Ils avaient travaillé si vigoureusement que l'entrepreneur, pour les récompenser de leur zèle, crut devoir leur offrir du café. Comme on le pense, nos deux hommes ne se firent pas tirer l'oreille, et, afin de calmer la soif qu'ils éprouvaient, ils voulurent doubler la ration en y mélangeant de l'eau. Malheureusement, ils se trompèrent de vase, et au lieu de mettre de l'eau, c'est un verre de kirsch environ qu'ils versèrent dans leur café, et ils avalèrent le tout d'un trait. Aussitôt après, ils tombèrent comme foudroyés.

M. le docteur de la Bâte fut appelé, et grâce à une médication énergique et des soins tout particuliers, les deux ouvriers reprirent peu à peu connaissance : dans la soirée, ils étaient hors de danger.

Pour ceux qui l'ignorent, nous devons dire que le kirsch contient une certaine dose d'acide cyanhydrique, et qu'absorbée en trop grande quantité, cette liqueur est un poison violent.

(*Courrier de la Vienne.*)

Tours.

On annonçait pour les soirées de samedi et de dimanche deux grands concerts donnés avec le concours de plusieurs artistes de Paris. Si les artistes étaient remarquables, le prix des places ne l'était pas moins : 10 fr., 8 fr., 6 fr., 5 fr., 4 fr., 3 fr. et 1 fr.

Cette exhibition de prix, qui n'avait rien de démocratique, devait obtenir de bien beaux résultats, qu'elle a en effet atteints.

Samedi, 500 fr. de recette seulement et 3,500 fr. de frais.

Dimanche, le prix des places est considérablement réduit. L'orchestre, cependant, joue une ouverture en présence des banquettes et d'un très-petit nombre de spectateurs ; puis, à 9 heures 1/2, voyant que le nombre des auditeurs refusait absolument de se grossir, on a rendu l'argent.

Un raté de plus à l'actif de l'administration tourangelle. Encore un *fiasco* complet ! La modeste somme de 8,000 francs est le chiffre de la dépense que les contribuables auront à payer, comme de juste.

Des courses de vélocipèdes se tenaient dimanche à Tours. — Le lendemain, une grande course de fond avait lieu de Tours à Blois, par Montlouis, retour par Vouvray. Vers cinq heures du matin, neuf concurrents partaient. La distance à parcourir était de 120 kilomètres.

Voici l'ordre d'arrivée des lauréats :

1er prix (200 fr.), M. Espérons, qui avait une avance d'une demi-heure environ sur le second. M. Espérons est *tombé* en arrivant à Saint-Symphorien. Malgré ses *contusions*, il a pu continuer sa route. Il a parcouru les 120 kilomètres dans l'espace de 5 heures 1/4 environ.

2e prix (150 fr.), M. de Civry, qui paraît-il est également *tombé*, ce qui lui a fait perdre toute chance de gagner le 1er prix.

3e prix (75 fr.), M. Charles Terront, qui est également *tombé* en route. Il avait *le visage et le corps contusionnés*. En descendant de vélocipède, *il est entré chez un pharmacien*.

On ne dit pas si les 4e et 5e prix, MM. Jules Terront et Delisse, ont été *contusionnés*.

Dimanche matin, le nommé Grospiron, tisseur, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Madeleine, s'est noyé en se baignant dans la Loire, avec plusieurs de ses camarades, en face du quartier de cavalerie, à Tours.

Il venait de traverser deux fois la rivière en cet endroit, lorsque, voulant la traverser une troisième fois, ses forces l'abandonnèrent ; il disparut au milieu de la Loire.

Ses camarades, ne le voyant pas revenir à la surface, prirent une barque et se mirent à sa recherche. Ils descendirent jusqu'au pont de la Mothe, pensant que le courant l'avait entraîné, mais ce fut peine inutile.

Alors ils vinrent à l'endroit où il était disparu. Un jeune homme plongea à deux reprises différentes et finit par ramener à la surface le corps de Grospiron, qui était resté dans le remous où on l'avait vu disparaître.

Ce jeune homme devait, dit-on, se marier le 10 août prochain. Sa mère, dont il était l'unique soutien, est folle de douleur.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Lundi, vers 2 heures du soir, un ouvrier boulanger nommé Jules Coirard, âgé de 27 ans, né à Château-du-Loir, s'est également noyé en se baignant dans le Cher, sous le pont du chemin de fer de l'Etat.

Niort.

Depuis plusieurs nuits, quelques centaines de personnes ont établi leur chambre à coucher sur les bancs et les talus gazonnés de la place de la Brèche, non à cause de la chaleur, mais afin de se trouver là aux premières places pour l'exécution du condamné Sacré.

Dimanche, le bruit s'était répandu que les bois de la hideuse machine arriveraient à minuit par un train de marchandises. Il n'en a pas fallu plus pour tenir sur pied, pendant la nuit, une grande partie de la population des faubourgs et de certaines rues, où l'on n'assiste d'habitude qu'aux spectacles gratuits.

Dès 11 heures, dimanche soir, on voyait arriver par toutes les rues qui débouchent sur la place de la Brèche des bandes d'hommes et de femmes, surtout de femmes, qui poussaient des cris de joie sauvage et entonnaient des chansons à soulever le cœur.

Oui ! plus de 2,000 personnes ont passé la nuit à attendre qu'on commençât à dresser l'échafaud. Des groupes très-nombreux stationnaient aussi aux abords du Palais de Justice, de la Gendarmerie et de la Prison.

Eh bien ! nous croyons que Sacré ne sera pas exécuté. Nous en avons presque la certitude, et on nous assure que sa grâce sera signée cette semaine. En présence des faits qui se passent et qu'il est du devoir du parquet et de la préfecture de signaler aux ministres, le Président de la République ne doit pas retarder plus longtemps de prendre une décision et de la faire connaître.

Nantes.

Les 9e et 10e batteries du 35e régiment d'artillerie, sous la conduite du commandant Perraud, en garnison à Vannes, avaient reçu jeudi, après la revue, l'ordre de se tenir prêtes à partir pour l'Afrique ; elles sont parties dimanche matin de Vannes et sont passées à Nantes le même jour, dans l'après-midi ; après un repos de quelques heures à la Grande-Gare, elles sont montées dans un train spécial qui a quitté Nantes à 7 heures 40, allant à Toulon, où aura lieu l'embarquement.

Hier matin, un orage a passé sur Nantes ; il a tombé une averse d'une demi-heure dont l'effet rafraîchissant a duré fort peu de temps.

Pendant cet orage, la foudre est tombée sur le clocher de l'église du Loroux.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Lundi dernier, un triste accident est survenu sur la Loire, en face Roche-Maurice. Mlle Amélie Franconi, artiste, demeurant passage Raymond, à Nantes, était allée, avec un canotier angevin, déjeuner à Trentemoult. Après le repas, le propriétaire du bateau voulant se rendre à Roche-Maurice et ne connaissant pas bien la Loire, voulut se faire accompagner par les sieurs Ordronneau et Veloppé ; tous quatre montèrent sur le *Souvenir* et partirent. Arrivés en face de Roche-Maurice, le bateau, pris dans un tourbillon, se remplit d'eau ; Mlle Amélie Franconi, effrayée, se réfugia dans la cabine, où elle fut surprise par l'eau.

» M. Coquamboge, brigadier des douanes, témoin de l'accident, se porta immédiatement au secours des naufragés, à l'aide d'un bateau ; on essaya de retirer Mlle Amélie de la cabine : mais tous les efforts furent inutiles ; il fallut amener le bateau à terre. Cette opération dura un quart d'heure, et, lorsqu'on arriva, la malheureuse fille était complétement asphyxiée. Cette triste mort a produit une douloureuse impression parmi les habitants du pays et dans la troupe à laquelle cette artiste appartenait. »

Laval.

Divers journaux ont signalé un incident qui s'est produit à Laval, à la procession de l'octave de la Fête-Dieu.

Les hommes du piquet qui escortait le Saint-Sacrement avaient été invités, à une des stations, par les membres du cercle catholique, à prendre des rafraîchissements.

Dès que ce fait est parvenu à la connaissance du ministre de la guerre, une enquête a été prescrite. Le résultat de cette enquête a été la condamnation de l'officier commandant le détachement à trente jours d'arrêts pour avoir permis à ses hommes de quitter un service commandé pour aller boire.

Variétés.

Les freins à air comprimé.

On peut mettre un frein aux passions, aux chevaux, aux voitures. Pourquoi n'en mettrait-on point aux chemins de fer, aussi dangereux, et parfois si terribles?

La science vient de répondre à cette question, mais ce n'a point été sans peine. Toutes les compagnies pratiquaient depuis longtemps des essais de freins, le *Nord* et l'*Ouest* plus particulièrement, et déjà cette dernière compagnie nous avait donné un avant-goût de ses freins à l'Exposition universelle de 1878. Aujourd'hui, elle paraît avoir résolu le problème de la façon la plus efficace : et, si le frein continu du Nord est bon, celui de l'Ouest nous semble préférable. Inventeur : l'ingénieur américain Westinghouse. On va juger des résultats.

Les trains de ceinture partaient autrefois de la gare Saint-Lazare toutes les demi-heures ; grâce au frein nouveau, leur départ peut avoir lieu tous les quarts d'heure, le *frein Westinghouse* permettant d'imprimer aux convois une marche plus rapide, en même temps qu'un arrêt plus prompt fait gagner une minute par station. Premier résultat.

Aujourd'hui l'*Ouest* a appliqué ce frein sur *toutes* ses lignes, et à *tous* ses trains, et le danger des rencontres disparaît de plus en plus, les mécaniciens pouvant, au premier signal, pétards et autres, serrer le frein, et arrêter le train presque instantanément. Sur les trains *rapides* même, que l'on sait marcher à raison de 70 kilomètres à l'heure, l'arrêt s'effectue dans un espace de 100 mètres au plus. Il n'y aura donc ni obstacles sur la voie, ni rencontres à craindre avec les trains ordinaires, dont la marche n'est que de 30 à 45 kilomètres à l'heure. Bienfait inestimable.

Voici l'explication du système *Westinghouse* :

La compression de l'air se fait, indépendamment même de la marche du train, à l'aide d'un cheval-vapeur placé sur la machine.

L'air, comprimé à 4 ou 5 atmosphères, se distribue d'un bout du train à l'autre, au moyen de conduits reliant les voitures, et se répand dans des réservoirs placés sous les châssis. La liaison entre les voitures s'effectue à l'aide de tubes en caoutchouc, munis de valves d'accouplement, qui sont fermés lorsqu'on veut rompre la communication, afin de maintenir l'air dans les réservoirs.

Quand un train est prêt à partir, ou même en pleine marche, il existe une communication complète entre la machine et toutes les voitures, et les sabots des trains sont maintenus hors du contact des roues.

Pour arrêter son train, le mécanicien n'a besoin que de faire, à l'aide d'un robinet à trois voies, communiquer la conduite avec l'air extérieur, et aussitôt l'abaissement de pression, par un mécanisme fort simple, produit également l'abaissement des sabots des freins, qui paralysent alors la marche des roues, et amènent rapidement l'arrêt complet.

Le public est donc en droit d'applaudir et de se rassurer, avec d'autant plus de raison encore que le gouvernement vient de prescrire à toutes les compagnies l'emploi des *freins continus*, sans désignation de système pourtant.

P. Proutéau.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie,
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à *la Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons *excellents* de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et *en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée*.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PARTS DE FONDATEURS
DE LA
BANQUE NATIONALE
Société anonyme
Capital : **Trente millions** de francs
11, RUE LE PELETIER, 11
PARIS

DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Exercice 1879..... 20 francs.
(*Exercice de cinq mois seulement*)
Exercice 1880..... 20 francs.

Sommes portées aux Réserves et Amortissements pour l'exercice 1880 :
5,562,857 francs, représentant 46 fr. 50 par Part.

Cours actuels : 300 fr. environ.

MM. A. LAN et Cie, banquiers à Saumur, 18, rue Beaurepaire,
Envoient gratuitement tous documents.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULD.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (Société), 8, rue Castiglione, Paris. (716)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 25 —		11 h. 12 matin.
11 15 —	7 39 soir.	
1 17 soir.	4 55 —	
4 55 —		9 10 soir.
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	8 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 40	» 20	» »
3 % amortissable	87 »	» »	» »
3 % amortissable nouveau	85 70	» »	» 05
4 1/2 %	115 »	» »	» »
5 %	119 25	» »	» 05
Obligations du Trésor	513 75	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	510 »	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235 »	2 50	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 50	» »	» »
— 1865, 4 %	525 »	» »	2 »
— 1869, 3 %	403 »	» »	3 50
— 1871, 3 %	396 »	3 »	» »
— 1875, 4 %	516 »	» »	1 »
— 1876, 4 %	515 75	» »	» »
Banque de France	5600 »	» »	» »

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte	1095 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial	635 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1730 »	5 »	» »
Obligations foncières 1877	363 »	2 »	» »
Obligations communales 1879	460 »	1 »	» »
Obligat. foncières 1879 3 %	448 »	» »	1 »
Soc. de Crédit ind. et comm.	775 »	5 »	» »
Crédit mobilier	715 »	5 »	» »
Est	820 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1760 »	10 »	» »
Midi	1240 »	» »	5 »
Nord	2000 »	20 »	» »
Orléans	1365 »	5 »	» »
Ouest	870 »	» »	5 »
Compagnie parisienne du Gaz	1520 »	» »	5 »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique	597 »	5 75	» »
Canal de Suez	1730 »	8 75	» »
Société autrichienne	766 25	1 25	» »
OBLIGATIONS.			
Est	388 50	» »	» »
Midi	389 »	» »	» »
Nord	396 50	» »	» »
Orléans	391 »	» »	» »
Ouest	391 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	390 »	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture)	300 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	388 »	» »	» »
Canal de Suez	569 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	—	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,	—
3 —	32 —	—	express.
7 —	15 —	—	omnibus.
10 —	37 —	—	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.		direct-mixte.
8 —	21 —	—	omnibus.
9 —	40 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte.
4 —	44 —	—	—
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de Me LAUMONIER, notaire à Saumur, et de Me BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en :

Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, grenier, fruiterie, cave, cellier, remise, écurie et issues ; clos, jardin et petit bois ;

Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.

Vue magnifique sur la vallée de la Loire.

S'adresser, pour visiter, à la propriété, et, pour renseignements, aux notaires. (465)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à Mme veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

PRÉSENTEMENT,

La MAISON DE GRENELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet y attenant, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevrault, avec jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAVEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté ; six chambres au premier et au second ; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, nos 9 et 11,

et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1,

En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

Une Ouvrière en Robes très-capable,

Et **une Ouvrière** pour la confection ordinaire. (460)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, **demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.**

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE GRAINS **demande un garçon** de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans **demande une place de valet de chambre.**

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien-Dentiste,

19, *rue Royale, Saumur,*

Au premier.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liége et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux précédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses montures, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'*Album-Galand*, à M. GALAND, fabricant d'armes,

13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Maison J.-P. LAROZE & Cie, Pharm.

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25.

OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

L'ART DE SE BIEN PORTER

du Docteur J. CARNET, Rue Valois, 17, à Paris. — 1 vol. 2 fr. (timb.-poste) reçu franco.

Saumur, imprimerie de P. GODET.